



POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET

Tél : 06.27.50.07.44

COMMISSION SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N° 26 DU SAMEDI 01/03/2025

Réunion du 24 février 2025

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

NOTE AUX CLUBS

Les clubs doivent impérativement correspondre avec la Commission Seniors à l'adresse suivante : seniors-loire@loire.fff.fr

NOTE AUX CLUBS COUPE VALEYRE/LEGER

Les 8^{ème} de finale de la coupe Valeyre/Léger prévus le week-end des 29 et 30 mars, sont annulés et reportés au lundi 21 avril.

De ce fait, les 1/4 de finale sont reportés au jeudi 1^{er} mai.

Tous les clubs qualifiés sont priés d'en prendre bonne note.

COURRIERS RECUS

Se. Portugais : accord pour avancer la rencontre de D3 Poule C au samedi 22 mars.

M. PATOUX Steve (arbitre) : modification du résultat en D2 Poule B du 16 février.

Le Coteau : demande de changement de terrain ou d'avancer la rencontre en D2 Poule A : en attente de l'accord du club adverse.

St Jean Bonnefonds : changement de terrain en D5 Poule E pour le 23 février.

M. SARDIN Gérald (arbitre) : rapport relatant les faits de match et après-match du 16 février.

Jonzieux/St Romain : déclare forfait en D4 Poule E le 23 février : transmis aux « Règlements ».

Cellieu : déclare forfait en D4 Poule F le 23 février : transmis aux « Règlements ».

Crèmeaux : demande d'avancer la rencontre de D2 Poule A du 9 mars : en attente de l'accord du club adverse.

Veauche : problème de FMI en D4 Poule E le 23 février et résultat du match.

RAPPEL AUX CLUBS

- Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique : il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeu concernées (herbe et synthétique).

RAPPEL AUX CLUBS ENGAGEMENTS COUPES

Pour les clubs évoluant en championnat Seniors de Ligue, la première équipe départementale sera désignée comme jouant la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club possédant deux équipes départementales, l'équipe première doit s'engager en Coupe de la Loire et l'équipe 2 sera désignée pour jouer la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club ne possédant qu'une seule équipe départementale, il pourra s'engager en Coupe de la Loire et en Coupe Valeyre/Léger, mais devra choisir, à partir des 32^{ème} de finale, l'une ou l'autre des deux coupes départementales (Loire ou Valeyre/Léger).